



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
25 avril 2002

Original: français

---

**Session annuelle 2002**

17 au 28 juin 2002, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres de coopération de pays et questions connexes**

**Ebauche de programme de pays avec la Mauritanie (2002-2008)\***

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation . . . . .	1-6	2
II. Coopération passée et leçons de l'expérience . . . . .	7-12	2
III. Programme proposé . . . . .	13-26	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme . . . . .	18-31	5
Annexe		
Résultats et cadre de ressources pour la Mauritanie (2003-2008). . . . .		6

---

\* La collecte et l'analyse de données actuelles nécessaires à la présentation d'informations mises à jour au Conseil d'administration ont entraîné un retard dans la remise de ce document..

## I. Analyse de la situation

1. La Mauritanie fait partie du groupe des pays moins avancés. Son territoire est vaste, désertique et peu peuplé (2,5 millions d'habitants). Environ la moitié de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté.

2. Après 15 ans de réformes structurelles, l'économie mauritanienne se présente en 2002 avec une base saine : un cadre macroéconomique stabilisé, des déficits intérieurs et extérieurs quasi maîtrisés, une croissance réelle de l'ordre de 5 % et une réduction de la pauvreté entre 1990 et 2000 de 56,5 % à 46,3 %.

3. Cette situation explique en grande partie que la Mauritanie ait été déclarée éligible à l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTe) II dès janvier 2000, que son Document stratégique de réduction de la pauvreté (PRSP) ait été approuvé en janvier 2001 et que le « point d'achèvement » a été atteint en mai 2002. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) a été préparé avec l'appui du PNUD et des autres agences de l'équipe de pays. Il s'inspire largement des objectifs internationaux de développement et il est cohérent avec les objectifs de la Déclaration du Sommet du millénaire, puisque le CSLP se fixe pour objectifs en 2015 de réduire la pauvreté de plus de la moitié et d'améliorer les conditions de vie des populations.

4. Au cours des deux dernières années, le rythme des réformes économiques et sociales s'est fortement accéléré, souvent avec un appui spécifique du PNUD. On note, par exemple, l'adoption d'un nouveau code d'investissement, des privatisations importantes, l'adoption d'un cadre général de bonne gouvernance, la définition d'une stratégie de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la création d'un Secrétariat d'état pour s'en occuper, l'adoption d'un code de l'environnement, l'adoption d'une stratégie d'accès universel aux services de base, la ratification de la CEDEF, l'adoption d'un code du statut personnel et la promulgation d'une loi rendant l'école obligatoire.

5. Le contexte politique général est stable et des progrès importants ont été enregistrés en 2001 avec la réforme du système électoral et la tenue d'élections législatives et municipales (appuyées techniquement par le PNUD) d'une transparence et d'une ouverture sans précédent dans le pays. Un programme de sensibilisation et la préparation d'un plan d'action pour les droits de l'homme sous le leadership du PNUD ont aussi été décidés en 2001.

6. Ces progrès sont rapides et considérables, mais nécessitent un accompagnement soutenu de la part des partenaires pour porter leurs fruits sans déstabiliser le pays et dégrader son environnement. Ils nécessitent aussi des aides financières importantes à moyen terme en attendant que la base productive nationale s'élargisse et que des ressources nouvelles (pétrolières et/ou minières notamment) puissent prendre le relais. En effet, la Mauritanie demeure un pays à faible indicateur de développement humain de 139, son environnement est très fragile et encore très peu protégé, ses institutions et leur capacité d'absorption sont faibles en dépit de ressources humaines de bonne qualité, et des progrès sensibles et rapides dans la gouvernance et les droits de l'homme sont indispensables, comme cela a été souligné par le quatrième Groupe consultatif en décembre 2001. Ainsi, le PNUD concentrera son soutien sur : a) la gouvernance et les droits de l'homme; et b) la gestion durable de l'environnement et l'accroissement de l'accès des pauvres aux ressources.

## II. Coopération passée et leçons de l'expérience

7. Le cadre de coopération du pays (CCP) 1997-2001 portait sur la lutte contre la pauvreté, la gouvernance et l'environnement. Il a été revu en juillet 2001 et prolongé jusqu'à décembre 2002. Cette revue a montré que le programme aurait gagné à être plus concentré et que l'appropriation nationale des politiques et stratégies préparées avec un appui extérieur ou impulsées de l'extérieur se heurtait au caractère politiquement sensible des domaines ciblés, à la capacité d'absorption relativement limitée des administrations et au manque de tradition de coordination inter-sectorielle.

8. L'adoption par le bureau du PNUD d'une « stratégie de petits pas », consistant à démontrer les capacités du PNUD sur des opérations bien ciblées, a porté ses fruits. Il en est résulté toutefois un démarrage relativement lent de l'exécution du CCP. Par contre, cette stratégie a créé un climat de grande confiance favorable à un plaidoyer intensif permettant d'atteindre la plupart des objectifs fixés, voire de les dépasser. Une stratégie de communication à tous les niveaux plus intense permettra d'aller encore plus loin dans les années à venir.

9. Pour toutes ces raisons, le recours à des assistances préparatoires de préférence à des documents d'appui sur trois ans s'est avéré approprié, puisqu'il a permis au bureau du PNUD de disposer de la souplesse d'intervention nécessaire pour faire progresser les dossiers. C'est ainsi que seul le programme de lutte contre la pauvreté a bénéficié

d'un programme d'appui sur trois ans, alors que la gouvernance et l'environnement ont eu des assistances préparatoires prolongées à plusieurs reprises, qui vont permettre en 2002 de préparer des documents d'appui sur trois ans pour des programmes entièrement appropriés par le Gouvernement et les partenaires, et placés au premier rang des priorités nationales.

10. Cette approche s'est révélée efficace et a permis au bureau du PNUD d'accompagner le Gouvernement durant les deux dernières années dans de nombreuses initiatives stratégiques : préparation et suivi du CSLP, renforcement des capacités des organisations non gouvernementales (ONG), démarrage des activités dans la gouvernance et définition de plusieurs politiques et stratégies nationales sectorielles. Bon nombre de ces programmes auront des prolongements dans le prochain programme de pays. Il faudra cependant porter un appui spécifique au suivi de la mise en oeuvre des stratégies sectorielles à la définition desquelles le PNUD contribue et qui serviront de cadre pour mobiliser des financements extérieurs.

11. Les résultats obtenus ont renforcé la confiance dont jouit le PNUD, ce qui a conduit à trois projets à « coûts partagés » avec le Gouvernement, et a favorisé la mobilisation des ressources extérieures par le canal du PNUD (Gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays Bas et des Etats-Unis, et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)) y inclus en faisant venir de nouveaux partenaires (*Arab Gulf Programme for United Nations Development Organizations*) ou en revenant d'autres (Gouvernement de l'Italie). Le bureau devrait continuer à saisir toutes les occasions de mieux faire connaître le pays et améliorer son image sur la scène internationale, notamment en multipliant les réunions internationales/régionales organisées en Mauritanie. La fonction de plaidoyer à l'intérieur et à l'extérieur, renforcée par une communication intensive, restera donc un élément essentiel de la stratégie du prochain programme de pays et, à ce titre, l'appui du PNUD à la radio nationale et aux TIC jouera un rôle clé.

12. Enfin, le recours quasi généralisé à la modalité exécution nationale (NEX) par le Gouvernement a rencontré des difficultés liées à la capacité d'absorption des administrations et de la société civile. Ces modalités ont été ajustées en 2001, ce qui a conduit à l'organisation d'ateliers de formation, à la revue du manuel NEX et à l'organisation d'audits annuels plus performants. La synergie avec les programmes des autres agences du système des Nations Unies reste handicapée par la diversité des procédures des agences et une capacité de coordination du Gouvernement qui a besoin d'être renforcée. L'impact du Programme

national de bonne gouvernance (PNBG) devrait amener à de nouvelles améliorations au cours du prochain programme de pays.

### III. Programme proposé

13. Le programme proposé s'appuie sur les recommandations de la revue à mi-parcours de juillet 2001, les priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et le CSLP, avec une vision stratégique à l'horizon 2015. Le but de ce programme est de contribuer aux objectifs à long terme du Gouvernement de lutte contre la pauvreté, tels que définis dans le CSLP, en réponse à l'engagement international sur les objectifs de la Déclaration du Sommet du millénaire.

#### Le cadre UNDAF

14. Le CSLP est au niveau national le cadre stratégique et programmatique qui détermine l'ensemble des choix socio-économiques et l'allocation des ressources. C'est ce même cadre qui a guidé la préparation de l'UNDAF. Tous les axes retenus ayant été choisis pour leur contribution à la lutte contre la pauvreté, l'UNDAF ne comporte pas un axe spécifique de lutte contre la pauvreté.

15. Le Bilan commun de pays (CCA) a fait ressortir cinq contraintes majeures, liées à la base économique, à la dynamique démographique, à l'environnement, au faible niveau de développement et aux capacités institutionnelles. L'analyse causale approfondie de ces contraintes lors de la préparation de l'UNDAF a conduit à retenir quatre axes stratégiques d'intervention : a) la promotion et le renforcement de la gouvernance et des droits de l'homme; b) la lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile; c) l'éducation et la formation; et d) la réduction de la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources. De ces quatre axes, deux (« a » et « d ») sont particulièrement pertinents pour le mandat du PNUD et justifient les activités proposées pour le programme 2003-2008. Pour les deux autres axes, le PNUD interviendra, soit dans le cadre de programmes conjoints du système des Nations Unies (exemple, éducation des filles), soit à travers des actions de plaidoyer commun avec le leadership d'une des autres agences.

16. *Objectif 1 : Renforcer la gouvernance et les droits de l'homme.* L'objectif visé est la création d'un environnement favorable à la lutte contre la pauvreté, permettant l'utilisation efficace des ressources financières et humaines disponibles, la participation active de l'ensemble des

différents acteurs du développement et une meilleure justice sociale dans un environnement démocratique moderne. La gouvernance, dont le programme détaillé sera formulé en 2002 sur la base du Cadre national du PNBG préparé avec l'assistance du PNUD, est inscrite dans l'agenda du Gouvernement comme une de ses toutes premières priorités pour 2002, et a été identifiée comme une des clefs de la réussite du CSLP.

17. Les interventions du PNUD retenues par l'UNDAF vont concourir à : a) renforcer les mécanismes démocratiques, promouvoir et protéger les droits de l'homme et renforcer la société civile; b) améliorer la gouvernance locale et renforcer la décentralisation; c) améliorer les performances de l'administration publique et renforcer les capacités d'identification et de mise en oeuvre des politiques de développement; et d) doter les institutions nationales de capacités de suivi et d'évaluation de la pauvreté, leur permettant de rendre compte de l'évolution de la pauvreté, du développement humain durable et des objectifs de la Déclaration du Sommet du millénaire, ainsi que de développer des programmes de lutte contre la pauvreté mieux ciblés.

18. *Objectif 2 : Combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources.* L'objectif stratégique des agences des Nations Unies est de combattre la pauvreté prioritairement en milieu rural par des actions concertées de gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et d'accès aux ressources et moyens de production. Les actions du PNUD s'inscrivent dans les domaines retenus comme prioritaires dans l'UNDAF : l'environnement, l'énergie, l'accès des pauvres aux moyens de production et les capacités financières et humaines des communes à lutter contre la pauvreté.

19. Le Gouvernement, à travers la ratification et la mise en oeuvre des principales conventions environnementales, a confirmé la priorité accordée à l'environnement. Cependant, le contexte institutionnel demeure handicapé par une approche sectorielle de la problématique environnementale et la faiblesse des capacités de coordination et de suivi. Le PNUD concentrera son appui dans un premier temps sur le renforcement des capacités du Gouvernement et de la société civile pour mieux intégrer la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement dans les politiques et les programmes de développement. Une attention particulière sera accordée à la définition et à la mise en oeuvre d'un système de suivi environnemental et à la prise en compte de l'environnement dans les principaux rapports et analyses sur la pauvreté et le développement humain durable. Des projets pilotes seront

conçus et exécutés pour promouvoir, à travers des systèmes participatifs d'exploitation et de gestion, une gouvernance locale des ressources naturelles. Dans un deuxième temps, le PNUD apportera un appui à des volets spécifique du Plan d'action national de l'environnement en aidant notamment à la mobilisation des ressources extérieures.

20. Pour l'accès aux moyens de production, les actions proposées visent, d'une part, à favoriser la mise en place d'un cadre juridique et opérationnel favorable à la professionnalisation des institutions micro financières et à l'extension de leurs activités en milieu rural, et, d'autre part, à la définition et la mise en oeuvre de politiques et stratégies et de la micro finance et des micro entreprises visant à ancrer la croissance dans la sphère des pauvres.

21. Enfin, le PNUD appuiera plusieurs projets pilotes visant à déterminer/mettre à l'épreuve des mécanismes appropriés pour doter les communes de financements adéquats pour lutter contre la pauvreté. Ces actions s'inscriront dans la dynamique actuelle de régionalisation du CSLP.

#### **Stratégies de partenariat et mobilisation des ressources**

22. Le partenariat avec le Gouvernement s'inscrit dans le cadre de l'UNDAF et vise essentiellement à tirer parti des compétences démontrées par le PNUD, en particulier dans la définition de politiques et stratégies sectorielles pour les secteurs prioritaires, dans le renforcement des capacités nationales pour la mise en oeuvre et le suivi de ces politiques, et dans la conduite d'actions pilotes sur le terrain permettant d'innover dans ces domaines et de nourrir le plaidoyer du PNUD. Dans ce dernier cas, des programmes à « coûts partagés », notamment avec le Gouvernement, seront recherchés.

23. Avec la société civile, un partenariat plus étroit sera recherché en matière de plaidoyer et dans la mise en oeuvre et le suivi des programmes de lutte contre la pauvreté. Parallèlement, les actions de renforcement des capacités de la société civile continueront à travers un programme financé conjointement avec le Gouvernement et les autres partenaires au développement, dont la Banque mondiale.

24. Avec le système des Nations Unies, le partenariat sera renforcé pour les actions de plaidoyer commun déjà lancées, notamment dans la promotion des droits de l'homme et la lutte contre le VIH/sida, et il sera développé dans de nouveaux secteurs (exemple, gouvernance). Au-delà du programme conjoint en cours sur l'éducation des filles, d'autres activités conjointes seront également développées et des efforts seront également déployés pour assouplir dans la mesure du possible les contraintes

opérationnelles liées aux procédures propres de chaque agence.

25. Avec la Banque mondiale et l'Union européenne, le partenariat sera développé dans le domaine de l'environnement et de la gouvernance, à partir des documents stratégiques préparés par le Gouvernement avec l'appui du PNUD.

26. Avec les sources de financement bilatérales, les négociations déjà entamées pour le co-financement de projets de lutte contre la pauvreté, et pour l'appui à presse et à la décentralisation (cyber-communes), seront concrétisées. Les financements bilatéraux, sauf dans quelques cas, concernent de faibles montants, parce que la Mauritanie n'est pas pour ces sources un pays de concentration (à l'exception du Gouvernement de l'Allemagne). Le bureau du PNUD renforcera son plaidoyer auprès de ces partenaires, notamment ceux non représentés à Nouakchott, pour assister le Gouvernement à mobiliser davantage de ressources (par exemple, à travers leurs programmes régionaux).

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

27. L'exécution nationale restera la principale modalité d'exécution des projets et programmes dans le cadre de l'approche-programme. Le renforcement des capacités pour améliorer l'exécution des programmes demeurera une priorité pour le programme de pays 2003-2008, en tirant parti des actions entreprises par le programme de bonne gouvernance. La participation de la société civile et du secteur privé sera encouragée.

28. Les deux dernières années du CCP 1997-2002 ont été consacrées à une restructuration profonde du bureau de pays. Cette restructuration sera consolidée et les capacités existantes développées pour améliorer les performances du bureau en matière de communication, de participation aux réseaux, de gestion par résultats et d'organisation matricielle du travail.

29. Le programme fera l'objet d'une revue à mi-parcours approfondie en 2005, qui sera conduite en même temps pour le programme des autres agences et avec leurs concours.

30. Cette revue et le suivi-évaluation annuel des activités du programme s'appuieront sur les indicateurs de résultats retenus par le Cadre de résultats stratégiques, eux-mêmes directement reliés aux indicateurs de suivi retenus dans

l'UNDAF pour la période 2003-2008. Le mécanisme des comités de pilotage par programme sera maintenu, mais leur rôle sera accru. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des partenaires nationaux pour l'appropriation des modalités de la gestion axée sur les résultats. Le suivi financier du programme aura pour cadre le IRF (*Integrated Resource Framework*) et le plan triennal glissant des ressources, aussi bien pour les ressources PNUD que pour celles mobilisées avec les autres partenaires.

31. Les données relatives à l'exécution des politiques et programmes, ainsi qu'à leur évaluation, étant insuffisantes et éparses, le PNUD aidera à la conception et à l'établissement de systèmes de suivi de la pauvreté, du développement humain durable et de la mise en oeuvre des politiques sectorielles qu'il a aidé à préparer (bases de données, systèmes d'information). La société civile sera mobilisée pour participer à ces systèmes.

## Annexe : Résultats et cadre de ressources pour la Mauritanie (2003-2008)

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou objectif</i>	<i>Produits, y compris indicateurs clefs, selon que de besoin</i>	<i>Ressources (par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine du programme )</i>
<b>Objectif UNDAF 1:</b>	<b>Renforcer la gouvernance et les droits de l'homme</b>			
Renforcement des capacités institutionnelles, des systèmes et procédures des parlements	Renforcement de l'organisation interne des parlements, et formation de parlementaires et du personnel des parlements pour améliorer le fonctionnement des comités législatifs, la préparation des textes et projets de loi	Le Parlement est renforcé et participe activement au processus de création juridique  2002 : Les parlementaires de l'opposition participent pour la première fois au Parlement  2008 : Niveau des débats rehaussé et le Parlement remplit davantage ses fonctions constitutionnelles	Plus de 50 % des lois adoptées sont d'initiative parlementaire  Cadre juridique du système électoral amélioré	<b>Ressources ordinaires :</b> \$192,200  <b>Autres ressources :</b> \$192,000 Participation du Gouvernement : \$67,200 Participations de tiers aux coûts : \$44,800 PNUD fonds de dépôts : \$80,000
Droits de l'homme	Une plus grande conscientisation du public sur les traités et normes en matière de droits de l'homme	Les questions des droits de l'homme sont abordées publiquement par le Gouvernement et les médias  2001: Les questions de développement humain durable (DHD) pas abordées publiquement  2008 : Système de suivi du plan national DHD fonctionnel avec participation de la société civile	Plan national d'action des droits de l'homme et plans sectoriels mis en oeuvre  Les droits de l'homme sont enseignés dans tous les cursus ? scolaires et font l'objet de campagnes de vulgarisation et de formation	<b>Ressources ordinaires :</b> \$342,500  <b>Autres ressources :</b> \$240,000 Participation du Gouvernement : \$84,000 Participation de tiers aux coûts : \$56,000 PNUD fonds de dépôts : \$100,000
Participation des populations démunies dans le processus de développement	Participation effective de la société civile aux débats sur le DHD et les objectifs de développement du Sommet du millénaire (ODM) et comme agent de développement au niveau national et local	La société civile est structurée et les ONG participent aux programmes prioritaires du DHD et des ODM  2001 : Les ONG exécutent environ 3 % des projets  2008 : Les ONG participent à l'exécution d'au moins 50 % des projets	Société civile mieux structurée, capacités des ONG accrues et mécanismes de concertation fonctionnels  Professionnalisme de la presse écrite et de la radio renforcé  Les ONG ont accès à plus de ressources pour leurs activités, particulièrement à l'intérieur du pays	<b>Ressources ordinaires :</b> \$472,300  <b>Autres ressources :</b> \$357,600 Participation du Gouvernement : \$142,400 Participation de tiers aux de coûts : \$95,200 PNUD fonds de dépôts: \$120,000
Politiques de décentralisation	Ressources humaines et financières mobilisées et allouées en appui à la décentralisation et à la gouvernance locale en zones urbaines et rurales	Les capacités des communes et le niveau des ressources auxquelles elles ont accès sont accrus  2002 : Décision d'élaborer une stratégie et un plan d'action  2008 : Nouveau cadre juridique en vigueur et au moins 30 communes financées adéquatement	Stratégie, plan d'action et loi cadre sont appliqués  Nouveau cadre fiscal des communes mis en oeuvre  L'accès des communes aux TIC généralisé  Moyens des communes ciblées accrues	<b>Ressources ordinaires :</b> \$600,000  <b>Autres ressources :</b> \$550,000 Participation du Gouvernement : \$210,000 Participation de tiers aux coûts : \$140,000 PNUD fonds de dépôts : \$200,000

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou objectif</i>	<i>Produits, y compris indicateurs clefs, selon que de besoin</i>	<i>Ressources (par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine du programme)</i>
Responsabilisation de la fonction publique	Plus grande efficacité d'une administration publique au service du développement et de la population	Un processus dynamique continu de modernisation de l'administration est poursuivi sur toute la période et vise explicitement un meilleur contrôle des ressources publiques et l'atteinte des ODM  2002: Programme de bonne gouvernance formulé et politiques sectorielles en cours de reformulation  2008: Programme de bonne gouvernance exécuté et les politiques sectorielles se réfèrent explicitement aux ODM	PNBG mis en oeuvre à au moins 60 %  Capacités de mise en oeuvre et de suivi des programmes de développement et des politiques sectorielles renforcées en rapport avec les ODM  Coordination de l'aide au développement mieux assurée	<b>Ressources ordinaires :</b> \$1,000,000  <b>Autres ressources :</b> \$760,000 Participation du Gouvernement : \$336,000 Participation de tiers aux coûts : \$224,000 UNDP fonds de dépôts: \$200,000
Suivi de la pauvreté et de l'inégalité	Capacité nationale de suivi de la pauvreté (humaine et monétaire) et de l'inégalité, au niveau des genres améliorée	Adoption par le pays d'objectifs nationaux de réduction de la pauvreté humaine et monétaire, désagrégée en genre  2002 : Disponibilité des indicateurs consensuels du PRSP  2008 : Les ODM forment le cadre d'objectifs à long terme du PRSP	Stratégie suivi/évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté validée et mise en oeuvre  Rapports annuels DHD/pauvreté et ODM publiés  Schéma des profils de pauvreté intégrant les indicateurs ODM et la dimension qualitative de la pauvreté  Le genre est intégré dans les programmes de développement et la scolarisation des filles est une priorité	<b>Ressources ordinaires :</b> \$1,300,000  <b>Autres ressources :</b> \$900,000 Participation du Gouvernement : \$480,000 Participation de tiers aux coûts : \$320,000 UNDP fonds de dépôts : \$100,000
<b>Objectif UNDAF 2:</b>	<b>Combattre la pauvreté rurale et urbaine par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources</b>			
Politique nationale, cadre législatif et réglementaire, pour un développement durable	Une approche exhaustive en matière de politique des secteurs énergie et environnement, intégrée à la planification nationale du développement et liée à la réduction de la pauvreté	Un Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) et un mécanisme central de coordination sont opérationnels  2001: Décision d'élaborer une stratégie nationale  2008 : Ressources nationales allouées à l'environnement et à l'énergie sont accrues et mieux ciblées	PNAE et politique énergie cohérents avec Rio + 10 sont formulés et leurs objectifs intégrés dans les politiques économiques, sectorielles et dans le CSLP  Volets prioritaires du PANE sont financés et exécutés  Cadre institutionnel de coordination et de suivi redéfini et l'environnement sont pris en compte à tous les niveaux de décision	<b>Ressources ordinaires :</b> \$700,000  <b>Autres ressources :</b> \$3,645,000 Participation du Gouvernement : \$750,000 Participation de tiers aux coûts : \$495,000 FEM: \$2,400,000
Suivi et évaluation de la durabilité de l'environnement	Renforcement de la capacité nationale de suivi des conditions et de tendances de l'environnement et d'évaluation des performances des politiques de promotion de la protection de l'environnement	Des indicateurs agrégés pour l'évaluation de la protection de l'environnement sont adoptés et sont régulièrement actualisés par le Gouvernement  2001: Données dispersées, peu accessibles et souvent obsolètes et indicateurs non disponibles  2008 : Un système de suivi multidimensionnel de l'environnement est opérationnel	Système d'information sur l'environnement élaboré, fonctionnel et accessible à tous les utilisateurs  Liens pauvreté-environnement analysés et intégrés dans les profils de pauvreté, dans le CSLP et dans le rapport national sur le développement humain	<b>Ressources ordinaires :</b> \$300,000  <b>Autres ressources :</b> \$1,018,400 Participation du Gouvernement : \$353,400 Participation de tiers aux coûts : \$265,000 Capacité 21: \$300,000 Protocole de Montréal : \$100,000

